LA DOMITIENNE
COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Communauté de communes La Domitienne

Séance du jeudi 10 avril 2025

Délibération N° 25.040.1
En exercice .. 37
Présents 26
Votants 31
Pour 24
Contre 0
Abstentions .. 7

PÔLE RESSOURCES – SERVICE FINANCES

BUDGET ANNEXE COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USÉES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LA DOMITIENNE

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2024

Date de la convocation : 04/04/2025

L'an deux mille vingt-cinq
Et le 10 avril à 18h30

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, dans la salle « Jacques Maurel » de l'Hôtel communautaire à Maureilhan, sous la présidence de **monsieur Alain CARALP, Président**.

26 Conseillers communautaires présents : monsieur Serge BACCOU, monsieur Henri BEC, madame Patricia BERTHOMIEU, monsieur Thierry CALMEL, monsieur Alain CARALP, monsieur Alain CASTAN, madame Valérie CHABOT, madame Marcelle COUDERC, madame Françoise CRASSOUS, monsieur Pierre CROS, monsieur Bruno DAMBLEMONT, monsieur Thierry DAURAT, madame Géraldine ESCANDE-COLIN, monsieur Bernard GUERRERE, monsieur Jean-François GUIBBERT, monsieur Jean-Philippe JUAN, madame Maryse LACOMBE, madame Sandra PACHOT, monsieur Serge PESCE, madame Nathalie PIQUES, madame Marlène PUCHE, monsieur Christian SEGUY, monsieur Robert SENAL, madame Brigitte SOULET, madame Mireille TORTES, madame Maryline TUCA.

5 Conseillers communautaires absents représentés : monsieur Bruno BERRAH (représenté par madame Valérie CHABOT), madame Patricia CATHALA (représentée par monsieur Pierre CROS), monsieur Thierry MAURAT (représenté par monsieur Alain CARALP), madame Viviane ROUQUET-TAFANI (représentée par monsieur Robert SENAL), monsieur Philippe VIDAL (représenté par madame Marcelle COUDERC).

6 Conseillers communautaires absents excusés : monsieur Didier CAYLA, monsieur Cédric GARCIA, madame Catherine LIMORTÉ, madame Brigitte MATHE-MAURY, monsieur Elian PALAZY, monsieur Jean-Pierre PEREZ.

Secrétaire de séance : madame Brigitte SOULET.

****

REÇU EN PRÉFECTURE
le 18/04/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-034-243400488-20250410-DELIB_25_04

Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire de la Communauté de communes La Domitienne

Séance du jeudi 10 avril 2025

Budget annexe Collecte et Traitement des Eaux Usées de la Communauté de communes La Domitienne – Affectation du résultat de l'exercice 2024

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L5211-1, L5211-36, L1612-20 et L2311-5 ;

Vu les statuts de la Communauté de communes La Domitienne ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49, applicable au budget annexe Collecte et Traitement des eaux Usées au 1er janvier 2025 ;

Considérant qu'après avoir arrêté le compte de gestion et adopté le compte administratif pour l'exercice 2024 du budget annexe Collecte et Traitement des eaux Usées de la Communauté de communes La Domitienne, il convient de statuer sur l'affectation du résultat de la section d'exploitation ;

Considérant que le résultat de clôture de la section d'exploitation de l'exercice 2024 s'élève à 779 516,17 € ;

Considérant que le solde d'investissement de l'exercice 2024 est de 145 127,10 € ;

Considérant que le résultat des restes à réaliser 2024 est de 40 372,33 € ;

Sur le rapport et l'exposé de **monsieur Alain CARALP, Président,**
Après en avoir délibéré,
Sur 31 membres présents ou représentés au moment du vote,
Ne prennent pas part au vote : Serge BACCOU, Marcelle COUDERC, Bruno DAMBLEMONT, Viviane ROUQUET-TAFANI (représentée par Robert SENAL), Robert SENAL, Maryline TUCA, Philippe VIDAL (représenté par Marcelle COUDERC),
À l'unanimité des suffrages exprimés (24 voix pour, 0 voix contre et 7 abstentions),

I. DÉCIDE d'affecter le résultat de l'exercice 2024 du budget annexe Collecte et Traitement des eaux Usées de la Communauté de communes La Domitienne, comme suit :

- 112 308,48 € en report d'exploitation en recette au compte R002,
- 667 207,69 € en excédent d'exploitation capitalisé en recette au compte 1068,
- 145 127,10 € en solde d'exécution de la section d'investissement reporté en recette au compte R001.

II. AUTORISE monsieur le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

III. PRÉCISE que les crédits afférents feront l'objet d'une proposition d'inscription au budget primitif du budget annexe Collecte et Traitement des eaux Usées de la Communauté de communes La Domitienne pour l'exercice 2025 auxdits chapitres et articles.

IV. CHARGE monsieur le Président de faire procéder à la publication de cette délibération sur le site internet de La Domitienne, à sa transmission au contrôle de légalité et à son insertion au registre des actes administratifs de La Domitienne.

REÇU EN PREFECTURE
le 18/04/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-034-243400488-20250410-DELIB_25_04

V. INFORME que, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier, y compris par l'application Télérecours citoyens qui est accessible depuis le site internet : www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président de la Communauté de communes La Domitienne,

Alain CARALP

Délibération transmise au représentant de l'Etat le 17 AVR. 2025

Délibération certifiée publiée sur le site internet de La Domitienne le 17 AVR. 2025

Signature du secrétaire de séance :

Brigitte SOULET

REÇU EN PREFECTURE
le 18/04/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-034-243400488-20250410-DELIB_25_04

REÇU EN PREFECTURE
le 18/04/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-034-243400488-20250410-DELIB_25_04